



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CFOM
VENDREDI 27 OCTOBRE 2017**

16H00 - 19H00

AU SIEGE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS BELGE A BRUXELLES

Etaient présents :

- le Vice-Président : le Dr Florent AKA KROO
- le Secrétaire Général : le Dr Claude-François DEGOS
- le Secrétaire général adjoint : le Dr Alpha SY
- le Trésorier : le Dr Roland KERZMANN
- le Trésorier adjoint : le Dr El Houssain MAAOUNI
- le Past- Président : le Dr Guy SANDJON
- le Président d'honneur : le Dr Emmanuel OGANDAGA
- le Président Fondateur : le Pr Tahar ALAOUI
- Madame Frédérique DARMON, Directrice des services administratifs et conseillère juridique du CNOM France, secrétaire de la CFOM.
- Madame Anne-Sophie STURBOIS, conseillère juridique du CNOM Belgique.

Le Président, le Pr Abdelaziz AYADI ne peut malheureusement pas présider la réunion, son avion n'ayant toujours pas décollé d'Alger. En son absence, le Dr AKA, Vice-Président prend la présidence de la réunion qu'il ouvre.

1°) Allocution de bienvenue

Le Dr AKA remercie en premier lieu le Dr KERZMANN et ses collaboratrices pour avoir organisé la réunion à Bruxelles ainsi que le Conseil national de l'Ordre des médecins belge pour son accueil et avoir mis à disposition sa superbe salle de conseil

Il remercie le Pr ALAOUI de s'être déplacé pour cette réunion ainsi que Frédérique DARMON pour la tenue des documents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose de faire un tour de table.

2°) Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 12 mai 2017 à Bruxelles

Le Dr AKA juge que le compte rendu est complet.

Il remercie Mme Frédérique DARMON pour le travail qu'elle accomplit depuis plusieurs années déjà. Tout le monde se joint aux félicitations.

Le compte rendu est approuvé.

3°) Approbation de l'Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé

4°) Retour sur les fiches d'information sur les Ordres des médecins – Décision à prendre

Le Dr KERZMANN présente l'analyse des fiches d'information qui ont été adressées par les membres comme cela avait été décidé lors du dernier Bureau.

Il rappelle que l'objectif poursuivi est d'améliorer la coopération entre les organisations membres de la CFOM, d'assurer le meilleur soutien de leur action avec des standards de qualité et des positions communes, d'améliorer l'efficacité générale de la CFOM.

En effet, il s'avère qu'une meilleure connaissance de la Conférence est indispensable. Si on se connaît bien, on est plus efficace et on coopère mieux.

La méthodologie employée a été la suivante : En décembre 2016 : rédaction de la fiche d'enquête avec Mmes Frédérique DARMON et Anne-Sophie STURBOIS ; en janvier 2017 : envoi aux différentes délégations ; en mai 2017 : synthèse des premiers retours (44%) et légère modification de la fiche après la réunion du Bureau du 12 mai ; en juillet 2017 : relance ; en octobre 2017 : analyse des réponses obtenues

A ce jour, après la relance 16 pays sur 25 ont répondu soit 64% contre 44% au mois de mai. C'est un bon taux car sur 25 membres seuls 19 participent régulièrement à nos travaux.

Les items étaient les suivants :

- Informations générales
- Composition du bureau - Mandats
- Fonctionnement interne
- Information sur les compétences
- Partenariats européens et internationaux
- Procédures disciplinaires
- Communication
- Point de contact

D'un point de vue général, il fait remarquer qu'on a la chance d'avoir des associations médicales francophones avec une très ancienne existence.

Il a par ailleurs évoqué, au CPME à Paris la semaine dernière, le problème de la Suisse avec le Dr de Haller, Président du CPME.

Le Canada est une association avec seulement 10% de médecins francophones. Le Luxembourg : un collège regroupant d'autres professionnels de santé (dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes...).

Quand on analyse les données recueillies, on peut relever d'autres points intéressants. Dans la majorité des pays la durée du mandat est de 3 ans mais dans beaucoup de pays pas il n'y a pas de limitation de mandat notamment en Algérie.

Le Gabon représente aussi les chirurgiens-dentistes comme le Luxembourg. Au Tchad, la représentation compte aussi les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes.

L'adhésion est partout obligatoire sauf au Canada où c'est un syndicat.

Au Maroc, l'Ordre regroupe les médecins exerçant dans tous les secteurs, alors qu'avant ce n'était vrai que pour l'exercice privé.

La CFOM est un poids. Elle réunit plus de 560 000 médecins. Si on veut que sa voix porte on en a les moyens.

Le montant des cotisations est très variable selon les pays.

En Tunisie, il est annoncé 22 000 médecins inscrits mais 14 000 seulement paient leur cotisation.

Deux délégations prévoient une assistance aux obsèques dont le Gabon. Madagascar consacre une partie de ses cotisations à la formation médicale continue. Le Liban intervient dans une caisse de retraite

Pour le Dr KERZMANN, il est préférable que l'Ordre reste indépendant par rapport à l'Etat au point de vue de son financement.

Les 2/3 des membres ont des préoccupations d'éthique.

Quant à la formation de base, la plupart des Ordres n'interviennent pas sauf l'Algérie et un peu le Liban.

S'agissant de la FMC : la plupart n'ont pas d'intervention directe sauf en Côte d'Ivoire où une loi va être prochainement votée. Au Maroc, cette obligation est inscrite dans la loi.

Il existe une possibilité de recertification dans plusieurs pays : en France (en cours de validation), au Burkina-Faso, au Luxembourg (si arrêt de travail pendant 5 ans). La Tunisie établit des contacts avec l'UEMS. Il en est de même pour le Liban.

3 pays siègent au sein de l'association des médecins arabes : le Liban, l'Algérie et la Tunisie. Le Maroc n'en est pas membre car les autres pays sont des syndicats avec des opinions politiques. Il s'est toujours refusé d'y assister par rapport à leur position avec les pays du Moyen Orient.

Toutes les organisations ont un site Web sauf l'Algérie et Madagascar.

A la question complémentaire qui a été ajoutée en mai et qui demande aux membres ce qu'ils attendent de la CFOM, seuls 2 pays ont répondu.

Le Dr KERZMANN pense que l'enquête était très utile. L'objectif a été respecté mais il existe quelques imperfections. Une dernière relance est indispensable. Il propose de présenter un document de synthèse lors de la prochaine Assemblée générale. Globalement, il y a plus de similitudes que de différences.

Il sera nécessaire de prévoir une mise à jour des fiches tous les 2 ans afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de modifications substantielles dans le fonctionnement des différents Ordres.

Il conviendra également de s'interroger sur la diffusion de ces informations auprès des membres. Il propose que les fiches soient mises en ligne sur le site de la CFOM.

Il remercie ceux qui ont répondu.

Le Dr AKA remercie le Dr KERZMANN pour ces commentaires très intéressants.

Le Pr DEGOS félicite l'ensemble des délégations qui ont répondu. Il précise qu'en France, il peut être déclenché une procédure d'insuffisance professionnelle à plusieurs occasions : à l'occasion d'une inscription au tableau, en cours d'exercice si un comportement dangereux a été signalé, après une interruption d'activité supérieure à 3 ans. La recertification générale est un projet de longue date.

La somme de 1€ est prélevée par an sur le montant de la cotisation pour alimenter le fond de la Commission nationale d'Entraide.

Le Dr SY est très content de cette étude. Il constate que la FMC n'est pas à 80% organisée par les Ordres. Selon lui, ce devrait être un axe prioritaire de la CFOM.

S'agissant des appels de cotisations, ils sont remontés à la source pour les médecins fonctionnaires. Au total ils devraient passer de 1500 cotisants maintenant à 1700.

Il existe par ailleurs une Commission disciplinaire dans les textes.

Le Dr SANDJON demande au Dr SY si les médecins de la diaspora sont inscrits au Tableau. Il lui est répondu négativement.

Au Cameroun, il y a 8000 médecins inscrits au Tableau. Il est prévu l'attribution d'une somme de 1500€ pour les frais d'obsèques (3€ sont prélevés à cet effet sur chaque cotisation).

Il précise que le Gouvernement camerounais donne 50 000€ pour aider à l'administration de l'Ordre notamment pour les inscriptions

Le Dr AKA indique qu'en Côte d'Ivoire, il existe un fonds volontaire depuis 8 ans.

Le Dr AKA est étonné que la République Démocratique du Congo n'ait pas répondu à l'invitation.

Le Dr OGANDAGA souligne les difficultés rencontrées par cet Ordre. Il n'y a pas eu de passation correcte entre les 2 Présidents successifs.

Le Dr MAAMOUNI juge très intéressant d'avoir les expériences des pays.

Il indique que le montant de la cotisation varie entre 30 et 70€. Les médecins du secteur privé n'ont aucune assurance. Il trouve l'expérience française intéressante.

Pour la FMC, un décret ministériel prévoit un organisme gestionnaire obligatoire. Il n'existe pas de procédure en matière d'insuffisance professionnelle.

Il aimerait qu'il soit édité des fascicules.

Le Pr ALAOUI fait observer l'existence de 2 entités, le Sud et le Nord. Les pays du Nord sont très avancés, mieux organisés, plus développés. Ils ont une grande expérience.

C'est pour cela que la CFOM a été créée, pour permettre des échanges, une plus-value. Il faut que les pays du Nord sachent ce qui se passe dans le Sud et qu'il se crée une solidarité entre les 2. Il souhaite que l'on regroupe pour en faire un socle commun.

A partir de là, on pourra apporter une contribution à des pays en difficulté. Il s'agit d'une approche structurelle et collaborative au regard des missions fondamentales de l'Ordre.

Il faut mutualiser les ressources. La FMC est un thème sur lequel on peut approfondir. Il y a aussi un aspect de gestion. On peut tenter d'améliorer les conditions de travail dans chacun des pays

Il faudrait mettre en œuvre un Comité ad hoc qui puisse apporter du concret sur les bases

Pour le Pr DEGOS, il ne peut être question de paternalisme entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ce qui est bien c'est qu'on exprime ici ce que chacun fait

Le Dr KERZMANN précise qu'il n'a pas interprété les données qu'il a collectées. Il ressort du tableau un langage commun notamment sur l'éthique. Sur la FMC, on pourrait comparer nos expériences, ce qui est transposable

Parmi les objectifs de la CFOM, il y a la solidarité, les échanges.

En conclusion, un consensus se dégage pour que les fiches soient mises en ligne sur le site. Il fera une présentation demain en Assemblée générale.

5°) Relevé actualisé de l'état des comptes – Modification de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur ?

Le Dr KERZMANN présente l'état des comptes et fait un bilan du 1^{er} novembre 2015 au 30 septembre 2017.

Compte tenu des cotisations régulièrement encaissées, il considère que l'on devra fonctionner sur une base de 19 cotisants.

Il souligne des frais élevés de gestion bancaire qui pour lui les frais sont une perte réelle. Ces derniers varient entre 24,90 et 25,50€ par mois et peuvent quelques fois atteindre le double pour des opérations effectuées avec certains pays. Pour cette période, ils sont de **691,38€**.

Il fait ensuite état des dépenses pour le dernier exercice. Elles consistent essentiellement en des remboursements de frais engagés pour des déplacements (hébergement et transports) de membres et d'une invitée pour assister à des réunions utiles à la CFOM.

A cette occasion, le Dr AKA constate que le montant des frais qui lui ont été remboursés pour son billet d'avion pour se rendre à la réunion à Ouagadougou avec le Pr AYADI sont très élevés. Ils devraient être de l'ordre de 480€ à 500€ maximum selon le taux de change entre le Franc CFA et l'euro. Une vérification sera donc faite auprès de la banque.

Le Pr ALAOUI remercie le Bureau d'avoir pris en charge les frais relatifs à son déplacement pour le Bureau du 2 mai dernier et tient à préciser qu'il n'avait rien demandé. Il lui est indiqué que ce remboursement a été fait à la demande du Président le Pr AYADI et du Dr MAAMOUNI pour le remercier de continuer à participer aux travaux de la CFOM.

Le Dr KERZMANN rappelle que le but de la CFOM n'est pas de thésauriser. Il s'agit d'assurer une certaine solidarité.

En conclusion, il indique que la trésorerie est saine. Elle est totalement dépendante de cotisations de ses membres. Mais il y a un effort indispensable de discipline pour que le recouvrement de ces cotisations se fasse au cours du 1^{er} trimestre de l'année civile et pas au bout de plusieurs relances que Mme DARMON est obligée de faire.

C'est une réelle besogne de devoir faire ces relances.

Il ajoute que la règle est que les cotisations soient payées par virement bancaire et que la somme versée soit égale au montant hors frais bancaires soit **500€ net**.

Il insistera sur ce point en Assemblée générale demain.

Il pose par ailleurs la question du devenir des pays signataires de la Charte qui « chroniquement » ne s'acquittent pas de leur cotisation.

Il a donc repris la proposition du Dr MAAMOUNI sur l'augmentation de la cotisation à 600€ et propose une révision de l'article 7 des statuts prévoyant que si le pays membre règle sa cotisation avant le 31 mars de l'année en cours, il verra sa cotisation ramenée à 500€ au lieu de 600€.

Le Dr AKA remercie le Dr KERZMANN pour son rapport financier. Le Dr MAAMOUNI se joint à lui.

Pour le Pr ALAOUI, certains pays perçoivent des cotisations très minimes de la part des médecins inscrits à leur Tableau. Selon lui, on ne peut pas exclure des pays au motif qu'ils ne paient pas car n'ont pas les finances sur lesquels ils se basent.

Il a peur que si l'on ne fait pas preuve d'une certaine souplesse ces pays qui peuvent apporter beaucoup de choses à la CFOM ne viennent plus.

Le médecin n'a pas de frontière

Le Dr OGANDAGA propose de faire des cotisations modulées. Beaucoup d'Etats n'ont pas d'aide, ils font l'effort de venir à l'Assemblée générale

Pour lui, ce débat doit être mené au niveau de l'Assemblée générale car il y a des membres qui ne peuvent pas payer.

Pour le Dr SANDJON, il en faut pas se leurrer, notre association est à double vitesse.

Le Dr KERZMANN tient à expliquer qu'il ne s'agit pas d'une demande personnelle mais qu'il convient de se mettre à la place d'un Trésorier. Dans une organisation, on est en droit d'attendre un effort de régularité.

Le Dr AKA propose un vote en Assemblée générale demain. Seuls, ceux qui sont à jour de leur cotisation pourront voter en Assemblée générale.

Les membres remercient le Dr KERZMANN pour son rapport financier.

6°) Fixation de critères pour la prise en charge de l'hébergement et des déplacements des membres du Bureau à l'occasion d'invitation pour le compte de la Conférence – Modification de l'article 21 des statuts? – Décision à prendre

Le Dr KERZMANN rappelle les termes des :

- article 3 des statuts de la CFOM : « Favoriser l'entraide, la solidarité, la coopération, les échanges d'idées et d'expériences entre les Ordres des médecins membres sur les questions relevant de leur compétence ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement »
- article 21 : « Les frais de déplacement et de séjour liés au fonctionnement des organes statutaires sont à la charge des institutions membres représentées. Les dépenses d'organisation d'une Assemblée Générale, des Bureaux, d'un congrès thématique et des publications en résultant sont à la charge de la CFOM, avec la participation de l'institution membre du pays d'accueil. »

Il faut que la CFOM avance. Sa Trésorerie est saine. Il n'est pas nécessaire d'augmenter le montant de la cotisation.

Mais il faut éviter des choix et des décisions arbitraires. Il faut que les montants alloués soient contrôlables.

Il propose au Bureau que la prise en charge de l'hébergement de membres du Bureau et de la CFOM réponde à des critères préalablement établis.

Il faudrait que :

- l'intervention soit justifiée par les objectifs fixés par le bureau exécutif ;
- l'accord préalable du bureau exécutif représenté conjointement par le Président, le Secrétaire général et le Trésorier ;
- la couverture (frais de déplacement, hébergement) soit limitée à la manifestation et uniquement à cela;
- la Délégation qui demanderait une aide soit à jour de ses cotisations ;
- un compte rendu écrit soit adressé au bureau exécutif/archivage dans le mois qui suit ;
- le remboursement soit effectué ensuite sur la base exclusive de pièces comptables.

Ainsi, une intervention de la trésorerie dans les frais de déplacement et/ou d'hébergement des membres lors de manifestations utiles aux objectifs définis par le Bureau exécutif pourrait éventuellement être sollicitée en conformité avec les dispositions de l'article 22.

Si le Bureau est favorable à cette analyse, les dispositions qu'elle recouvre seront présentées à l'Assemblée Générale et soumises au vote; pour être adoptées, il faut qu'elles requièrent une majorité des 2/3.

Pour le Dr AKA, il ressort des discussions que le Bureau est plutôt favorable au maintien à 500€.

Mais conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts : « L'Assemblée Générale est formée par les délégations des institutions membres, dont la composition est limitée à deux personnes au plus. Seules les institutions membres, à jour de leur cotisation, ont voix délibérative à l'Assemblée Générale, à raison d'une voix par délégation. »

Le Dr SY suggère d'indexer le montant de la cotisation au nombre de médecins inscrits au tableau de l'Ordre du pays membres.

Le Pr ALAOUI constate que le Dr KERZMANN a délimité le cadre que les Délégations doivent remplir et les critères. Il faut ajouter le seuil à ne pas dépasser et déterminer quelles sont les autres activités que le Bureau et l'Assemblée générale accepteraient. Cette décision doit être prise en Assemblée générale.

A propos des travaux qui pourraient être effectués sous l'égide de la CFOM, le Pr DEGOS est partisan de mener une réflexion sur les critères. Il faut que ce soit pour le bien être de la CFOM et s'interroger sur ce que peut apporter la personne en question, de quel rapport on peut la charger. Il faut qu'il y ait un plus pour la CFOM

Le Dr OGANDAGA trouve la démarche pertinente.

Il faudra effectuer les remboursements éventuels sur production de pièces comptables et fixer un plafond.

Le Dr SANDJON fait observer que c'est ce qui a été appliqué pour la mission du Pr AYADI et du Dr AKA qui se sont rendus à Ouagadougou pour assister aux 10èmes Journées et 6ème Congrès Électif de l'Ordre des Médecins du Burkina-Faso à l'invitation du Président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Mme STURBOIS précise que sur la base de l'article 22 des statuts, il peut être proposé de modifier le règlement intérieur de la CFOM.

Les échanges se poursuivent et le Dr AKA fait observer que rien n'est simple lorsqu'on aborde tout ce qui touche l'argent.

7°) Demande de délivrance d'une carte bancaire « procurement » par la BNP

Le Dr KERZMANN donne la parole à Mme DARMON

Mme DARMON explique qu'à l'occasion de l'organisation de la réunion du Bureau et de l'Assemblée générale avec son homologue du Conseil national de l'Ordre des médecins belge Mme DILLEN, la question de la garantie des réservations hôtelières pour les participants s'est posée.

En effet, pour pouvoir réserver un nombre important de chambres à l'hôtel, il a été demandé par l'établissement les coordonnées d'une carte bancaire. La CFOM n'en disposant pas, c'est le Conseil national de l'Ordre des médecins belge qui s'est porté garant pour cette réservation.

Il est donc apparu utile que la CFOM puisse disposer d'une carte à cette fin (garanties de réservation hôtelières voire prise de billets de train ou d'avion).

A titre d'exemple pour l'organisation de la réunion du Bureau le 12 mai dernier à Bruxelles, le Conseil national de l'Ordre des médecins français avait pris les billets pour 2 membres qui lui ont été remboursés ensuite.

Mme DARMON a donc pris attache avec la BNP pour connaître les conditions d'établissement d'une carte bancaire pour une association telle que la CFOM.

Les cartes bancaires étant nominatives, le chargé d'affaires contacté a proposé la délivrance d'une carte « procurement ». Le coût est de 80€ par an HT. C'est une carte destinée au type d'opérations concernées et qui ne permet pas de faire de retraits en espèces.

Le Dr SANDJON est tout à fait d'accord.

Mais il note que pour les Assemblées générales précédentes la France et le Cameroun avaient pris en charge l'hébergement des délégations et qu'ainsi les pays à faibles revenus ont pu être logés aux frais de l'Ordre invitant.

Le Pr ALAOUI constate que c'est un coût à supporter.

Pour le Dr MAAMOUNI, cette carte sera un élément facilitateur.

Il serait par ailleurs indispensable, avant l'organisation d'une manifestation (réunion de Bureau ou Assemblée générale) de préciser à quelle hauteur le pays organisateur prend en charge l'organisation.

Le Dr AKA propose qu'au cours du Bureau qui précèdera l'organisation de la prochaine Assemblée générale les conditions de financement et la nature des prises en charge soient arrêtées.

Le Dr KERZMANN suggère l'établissement d'un cahier des charges

Le Bureau donne son accord pour l'acquisition d'une carte « procurement ».

8°) Point sur l'organisation de l'Assemblée générale

Le Pr DEGOS présente les plus vives excuses du Dr LUCAS, Vice-Président du Conseil national de l'Ordre des médecins français qui devait intervenir sur la Télémédecine et qui, souffrant, ne sera pas présent.

L'ordre du jour est approuvé.

9°) Renouveau du Bureau - Elections

Le Dr KERZMANN demande quelle position adopter vis-à-vis des pays qui ne sont pas à jour de leurs cotisations et qui n'ont pas le droit de vote dont le Sénégal.

Le Dr AKA fait observer qu'il n'y aura pas de vote important. Chaque pays devra préciser sa position par rapport à ses arriérés.

Le Pr DEGOS précise qu'à la suite d'un remaniement au sein de la Délégation générale aux affaires européennes et internationales, le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins français a désigné le Dr Bernard ARBOMONT pour le représenter au sein de la CFOM.

Le Dr AKA postule pour le poste de Président.

Le Pr ALAOUI propose le Dr MAAMOUNI au poste de Vice –Président, ce que ce dernier accepte.

Le Dr KERZMANN accepte de garder son poste de Trésorier.

Le Dr SY ne voit pas l'intérêt du poste de Secrétaire général adjoint.

Ces propositions de composition du nouveau Bureau seront soumises au vote de l'Assemblée générale

10°) Comptes rendus des réunions 2017

- **Xèmes Journées du médecin Burkinabé à OUAGADOUGOU les 1^{er} et 2 juin 2017 (participation du Pr AYADI et du Dr AKA KROO)**

Un compte rendu sera présenté demain en Assemblée générale.

11°) Invitations

- **Forum international des solutions et techniques pour la santé, la sécurité au travail et la protection des personnes et des biens SOLUTHES AFRICA 2017 à ABIDJAN les 9 et 10 novembre 2017**

Le Dr AKA a reçu une invitation.

Tous espèrent que le Pr AYADI arrivera pour pouvoir participer à l'Assemblée générale.

Fin de la réunion à 19 h15